AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1001
FR0000060402-FS0484

28 avril 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ALBIOMA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 avril 2016, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 22 avril 2016, directement et indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations[1], les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir, directement et indirectement, 1 489 652 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 5,002% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0
CDC EVM	1 206 685	4,05
Bpifrance Participations SA	282 967	0,95
Total CDC	**1 489 652**	**5,002**

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ALBIOMA sur le marché.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA, elle-même contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

[2] Sur la base d'un capital composé de 29 783 757 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.